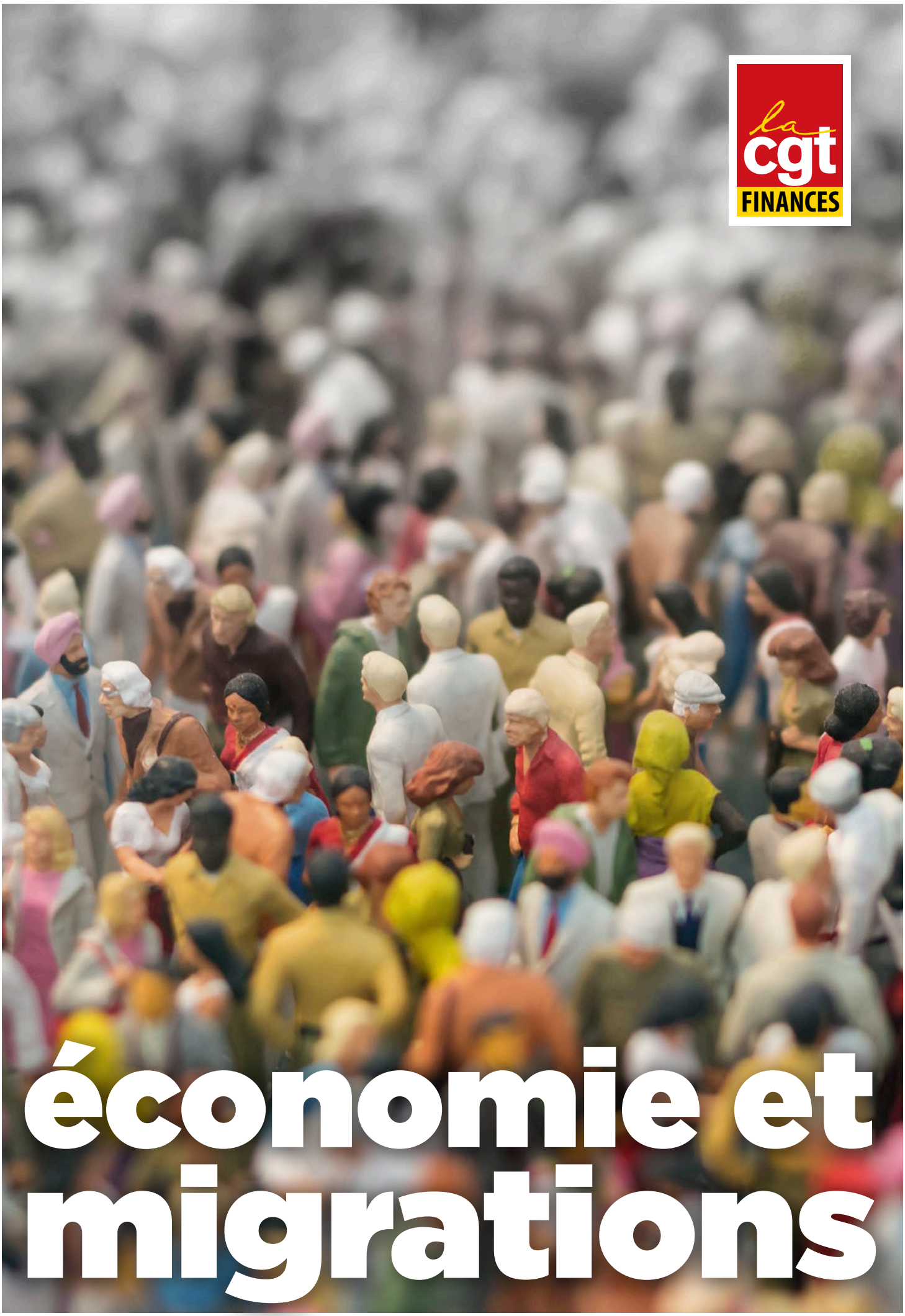

la cgt FINANCES

économie et migrations

Table des matières

1 - Les phénomènes migratoires inhérents à l'espèce humaine .. 3

2 - Immigrations : Les faits rien que les faits 4

3 - Immigrations et création de richesses 6

4 - Immigrations : pour une autre production et un autre partage des richesses 8

5 - Immigrations et internationalisme CGT 12

6 - Définitions 15

7 - Points clés 15

1 - Les phénomènes migratoires inhérents à l'espèce humaine

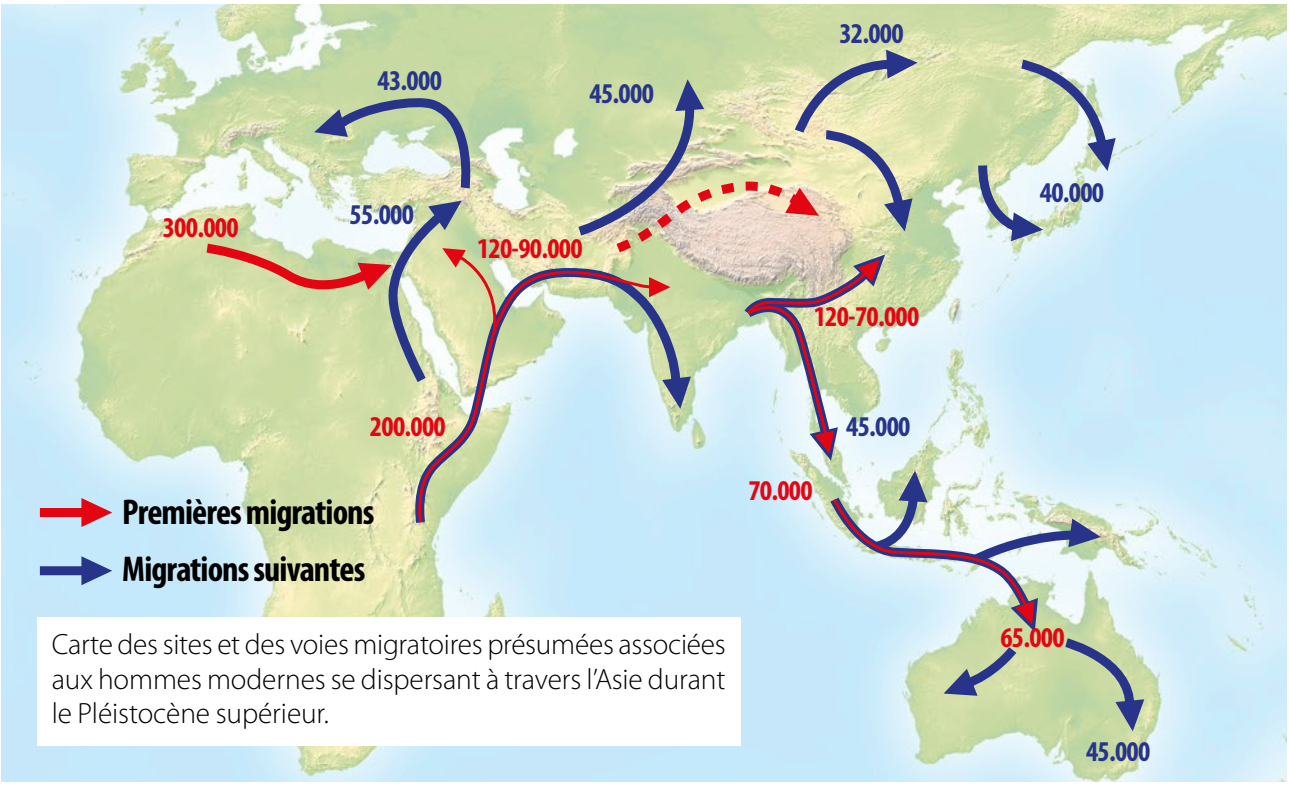

Carte des sites et des voies migratoires présumées associées aux hommes modernes se dispersant à travers l'Asie durant le Pléistocène supérieur.

La migration est un phénomène attaché à la liberté la plus ancienne, celle d'aller et venir. Pendant de très longues périodes, elle a été la définition même de la liberté : l'esclave n'était pas libre de quitter la maison de son maître et le serf n'était pas libre parce qu'il ne pouvait quitter le domaine de son seigneur. C'est pourquoi, nous sommes convaincus en tant que progressistes internationalistes que la possibilité de migrer est un droit fondamental. En conséquence, ce droit ne doit pas seulement concerner les seuls ressortissants des pays riches aux dépends des plus pauvres.

Et pourtant, la xénophobie, la peur de l'étranger, de l'autre, donne une configuration particulière aux débats politico-médiatiques sur l'immigration. Celle-ci est présentée comme un problème. La hausse du chômage, la précarité, l'insécurité, bref tous les maux ou presque auraient un lien direct ou indirect avec le fait que les immigrés seraient venus prendre la place des nationaux.

Le discours xénophobe s'appuie sur des mythes et des affirmations infondées. Toutefois, ceux-ci trouvent un écho bien au-delà

des rangs de l'extrême droite. Les ambiguïtés des politiques publiques augmentent la confusion et ne favorisent pas une approche constructive du phénomène. L'ouverture du débat sur les perspectives démographiques, dans une Europe vieillissante, ajoute une nouvelle dimension. Se développe *« en même temps »* un nouveau discours qui considère l'immigration comme solution, mais comme un simple vivier de main-d'œuvre au service des intérêts économiques du capital du pays d'accueil.

A cause de cette confusion, les questions migratoires sont souvent présentées comme des phénomènes conflictuels mettant en opposition, in fine, les deux bouts de la chaîne : les pays d'origine et les pays d'accueil. De plus, la place de l'individu, de l'être humain déraciné, est sinon oubliée au moins très peu abordée.

2 - Immigrations : les faits rien que les faits

Il n'est pas inutile de rappeler que Selon l'Institut national des études démographiques (INED) 258 millions de personnes dans le monde ne vivent pas dans leur pays de naissance. Mais contrairement aux idées reçues, la part des populations migrantes n'est passée, en un demi-siècle, que de 2,2 % à un peu plus de 3,4 % de la population globale, sachant que les migrations Sud-Nord ne représentent qu'un tiers des migrations totales. La plupart des migrations s'effectuent entre pays de même niveau de développement : 60 % des migrants se déplacent entre pays développés ou entre pays en développement.

PART DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE DANS LES PAYS DE L'UE EN 2016

source Insee

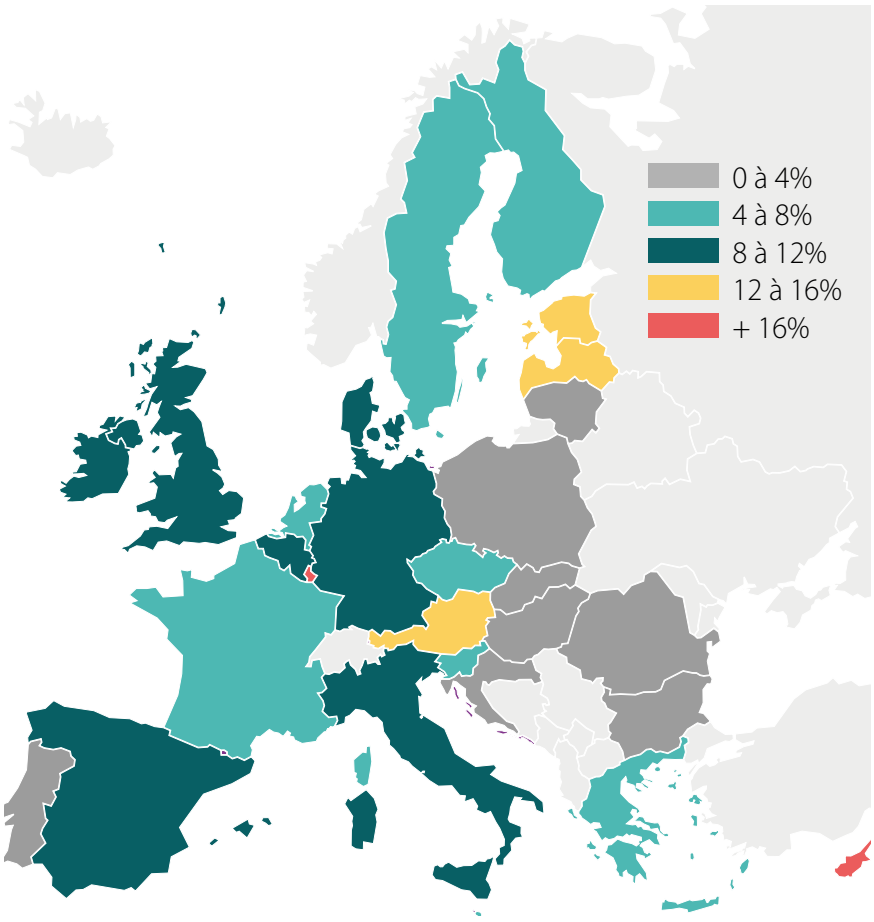

Ainsi, contrairement à une idée fausse, développée notamment par l'extrême droite, les immigrés ne quittent pas leur terre d'origine pour venir s'installer directement dans les grandes villes et capitales des pays riches. L'immigration est un processus par étape : l'immigré quitte d'abord son village pour trouver un emploi dans les centres urbains de son pays. Plus tard, faute de trouver un emploi et s'il en a les moyens, il cherchera à aller plus loin, à commencer le plus souvent par les pays voisins.

COMMENT SE SITUE LA FRANCE PAR RAPPORT AUX AUTRES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE ?

En 2017, sur les 512 millions d'habitants de l'Union européenne (UE à 28), près de 39 millions sont étrangers, soit 8 % de la popula-

tion. En 2017, la France compte 4,6 millions d'étrangers, soit 7 % de la population, ce qui la situe autour de la moyenne européenne.

UN SOLDE MIGRATOIRE STABILISÉ

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes entrant et quittant un pays pendant une année. Il peut donc être positif ou négatif selon les mouvements au sein de la population, et est indépendant de la nationalité.

OÙ VIVENT LES IMMIGRÉS ?

Les immigrés sont essentiellement citadins. 38 % des immigrés habitent dans l'aire urbaine de Paris. La concentration géographique des populations immigrées évolue peu au fil des années. La répartition territoriale de la population immigrée est le résultat de plusieurs vagues d'immigration et les immigrés arrivés en France depuis moins de cinq ans s'installent dans les lieux où résident déjà les immigrés des vagues plus anciennes

QUEL EST LE NIVEAU DE DIPLÔME DES IMMIGRÉS ARRIVÉS RÉCEMMENT EN FRANCE ?

Contrairement aux idées reçues, parmi les immigrés âgés de plus de 15 ans nombreuses et nombreux sont diplômés. Diverses études portant sur la situation sociale qu'occupaient les migrants dans leur pays d'origine avant leur départ, confirment qu'ils sont rarement au plus bas de l'échelle sociale et souvent au-dessus de la moyenne. D'une manière générale, les migrants représentent par rapport aux non-migrants du pays d'origine une population plus instruite et dotée d'un minimum de ressources pour payer les frais de voyage et d'installation.

ÉVOLUTION DU SOLDE MIGRATOIRE EN FRANCE

source Insee

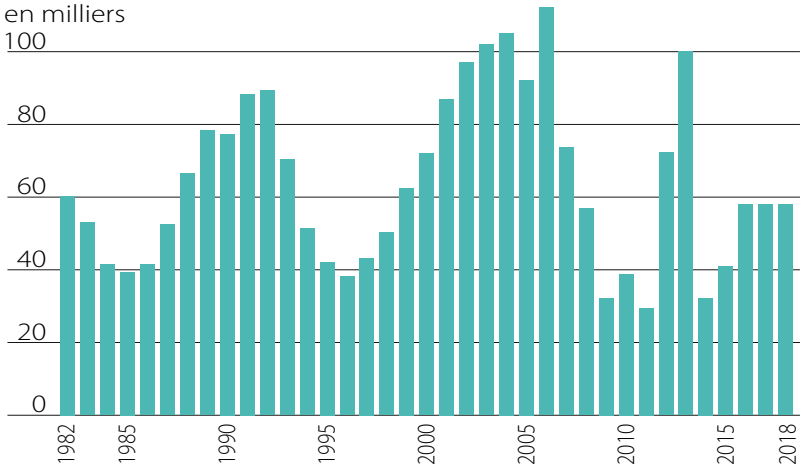

ÉVOLUTION DU NIVEAU DE DIPLÔME DES IMMIGRÉS

source Insee

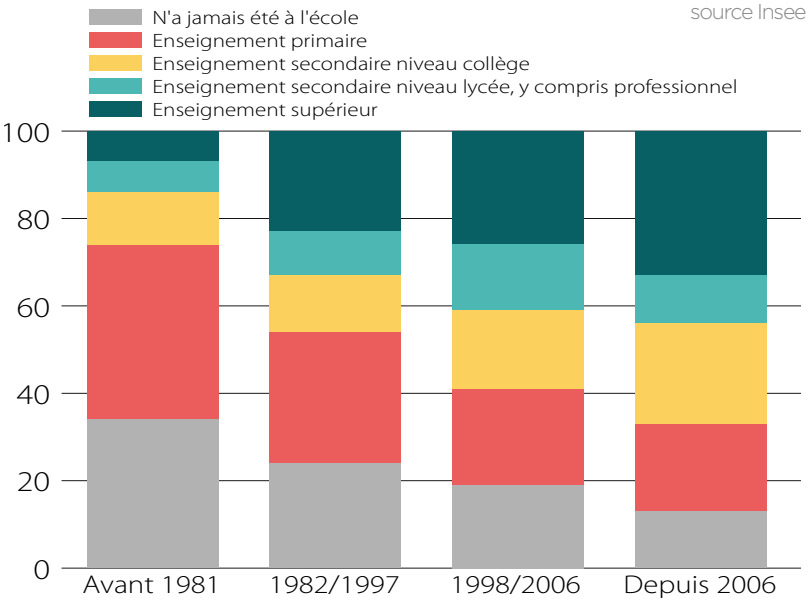

ÉVOLUTION DE LA PART DES ÉTRANGERS DANS LA POPULATION FRANÇAISE ENTRE 1921 ET 2015

source Insee

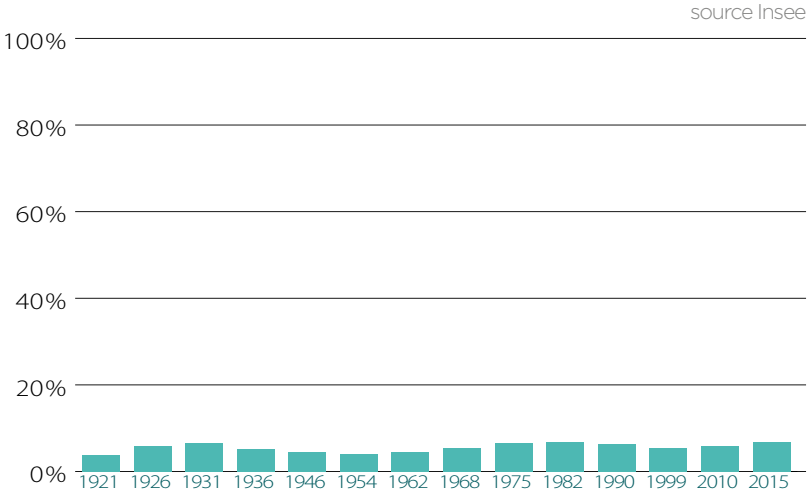

3 - Immigrations et création de richesses

Une des questions posées par l'actualité consiste à se demander si l'immigration aggrave les déficits des *« Finances publiques »* des pays accueillants.

Du point de vue éthique, une approche comptable consistant à analyser, en termes monétaires, les coûts et les bénéfices de la présence des immigrés est critiquable car, en principe, les relations humaines devraient échapper à ce genre de calcul. Quoi qu'il en soit, même en termes comptables, aucune étude sérieuse ne permet d'affirmer que les immigrés coûtent chers aux pays d'accueil.

Pour autant, une étude faite en 2013 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) précise que la situation fiscale nette des immigrés est le plus souvent moins favorable que celle des autochtones, bien que les estimations de l'incidence fiscale de l'immigration varient selon les hypothèses et la méthodologie retenues. Cependant, elle est généralement faible relativement au Produit Intérieur Brut (PIB), qu'elle soit positive ou négative, elle dépasse rarement 0,5 % du PIB pour une année donnée. Elle est la plus élevée en Suisse et au Luxembourg, où on estime que les immigrés rapportent quelques 2 % aux finances publiques. Cela tient essentiellement au fait que les ménages immigrés paient en moyenne moins d'impôts et cotisent moins à la sécurité sociale, plutôt qu'à une dépendance plus élevée à l'égard des prestations sociales.

L'emploi est le principal déterminant de la situation fiscale nette des migrants, surtout dans les pays dotés de systèmes de protection sociale complets. Les différences dans la composition de la population des migrants selon la catégorie d'immigration (migration de travail, familiale, réfugiés) expliquent en grande partie la variabilité internationale de leur situation fiscale par rapport à celle des autochtones. L'âge des migrants influence aussi fortement leur situation fiscale nette.

Plus récemment une étude 2018 de trois chercheurs français au Centre National de Recherches Scientifiques (CNRS), contredit toutes les idées reçues selon lesquelles les migrants menaceraient l'emploi et les régimes de sécurité sociale des pays où ils s'installent. Sur une période allant de 1985 à 2015, elle démontre au contraire que les migrants contribuent de façon décisive à la richesse économique et culturelle des pays qui les accueillent. Les flux migratoires dans les pays européens sont un véritable atout économique et non pas une charge.

MONTANTS MOYENS DES PRESTATIONS SOCIALES VERSÉES SELON LE STATUT MIGRATOIRE DU MÉNAGE

source OCDE

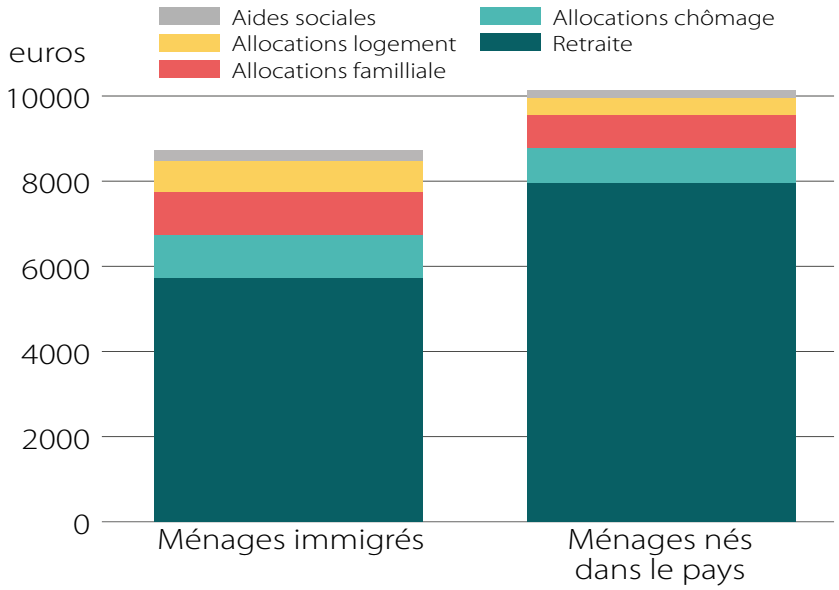

Généralement on se focalise sur les dépenses et on ne regarde pas ce qui se passe du côté des recettes attachées aux finances publiques. Dans cette étude, le gain en termes de recettes fiscales a été supérieur au coût de la prise en charge des prestations versées aux immigrés. Par exemple, le flux de demandeurs d'asile n'a pas eu d'effet négatif sur les indicateurs économiques, bien au contraire ils ont commencé à avoir des effets positifs au bout de trois à cinq ans, lorsqu'une partie des demandeurs ont obtenu l'asile et/ou se sont intégrés dans la société.

Ainsi, les migrants et les réfugiés participent positivement à la vie économique et ne prennent pas le travail des nationaux. Pourquoi ? En premier lieu, les nouveaux migrants sont avant tout des consommateurs dont les besoins, pour être satisfaits, nécessitent de développer l'emploi. Ils participent ainsi à accroître la demande de biens de consommation et de logements. En second lieu, généralement, les effectifs des flux sont extrêmement faibles par rapport à la population active présente dans le pays. Enfin il existe une réelle relation de complémentarité plutôt que de substituabilité entre la main-d'œuvre immigrée et la main-d'œuvre autochtone. Il existe plusieurs marchés du travail séparés par des cloisons pratiquement étanches. Des secteurs comme le bâtiment, la restauration (cuisine et plonge), le nettoyage, la sécurité, sont largement ou entièrement occupés par des étrangers. Ceux-ci ne prennent le travail de personne, car le plus souvent aucun *« national »* n'accepterait les conditions de salaire et de travail désastreuses en vigueur dans ces branches. En d'autres termes, les étrangers se chargent des tâches que généralement les nationaux ne veulent plus, de fait, accomplir, tâches caractérisées par les célèbres *« trois D »* (dégueulasses, difficiles, dangereuses).

Comme nous pouvons le voir, les raisons objectives et positives d'intégrer les populations migrantes sont avérées et l'Europe vieillissante a besoin d'une population active renouvelée. Nos budgets fiscaux et sociaux ont besoin de ces actifs cotisants. En revanche, le régime de la clandestinité et de l'exploitation prive ces budgets de ces ressources. Régulariser la situation des migrants pourrait tarir à la source les réseaux de passeurs et mafieux de tous genres.

© Adobe stock - nito

4 - Immigrations : pour une autre production et un autre partage des richesses

La richesse mondiale inégalement répartie creuse les inégalités

Le PIB mondial est estimé à 79 865 milliards de dollars américains en 2017 (70 331milliards d'euros) par le Fonds monétaire international. Soit, pour une population mondiale de 7,44 milliards en 2016, un PIB moyen par habitant de 10 152 $ (8 941euros).

Cependant cette moyenne mondiale par habitant occulte en réalité une grande inégalité de revenus entre pays, Près d'une personne sur deux dans le monde vit aujourd'hui avec moins de 5,50 dollars par jour.

« On ne peut sérieusement comprendre l'histoire des flux migratoires sans prendre en compte les logiques d'exploitations capitalistes. La révolution industrielle consacre une double domination économique. Une domination nationale via l'exploitation de la force de travail. Une domination internationale via le pillage des pays dits du Sud par les pays du Nord, par le biais du colonialisme, du libre-échangisme ou de l'échange inégal additionné à l'impérialisme des firmes multinationales.

La conséquence immédiate est que le PIB mondial par habitant a été multiplié par 15 en l'espace de deux siècles. Mais parallèlement, alors qu'une dynamique de réduction des inégalités internes s'engage au niveau des nations dites développées au cours du XXe siècle, par exemple en France durant les « trente glorieuses » (1945-1975), on assiste à un creusement exceptionnel des niveaux de vie au niveau international.

En ce XXIe siècle, Le ralentissement durable de la croissance en Europe fait que les écarts de niveau de développement en termes de PIB par habitant commencent à se réduire entre le Nord et Sud. Cependant d'autres inégalités se creusent à l'intérieur des frontières, au Sud comme au Nord, une dynamique de polarisation sociale s'est engagée ces dernières décennies. Au Sud, avec l'accélération de la croissance des économies émergentes, les fruits ont été essentiellement accaparés par des minorités possédantes en collusion d'intérêts avec les firmes transnationales et une certaine caste poli-

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MILLIARDAIRES DANS LE MONDE

source Oxfam, Forbes

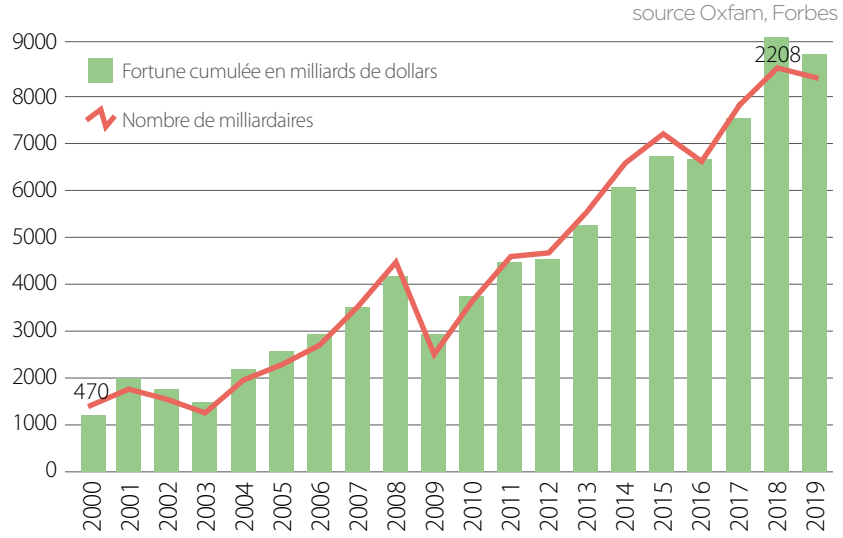

DÉLAI MINIMUM POUR L'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL POUR LES DEMANDEURS D'ASILE

source OCDE

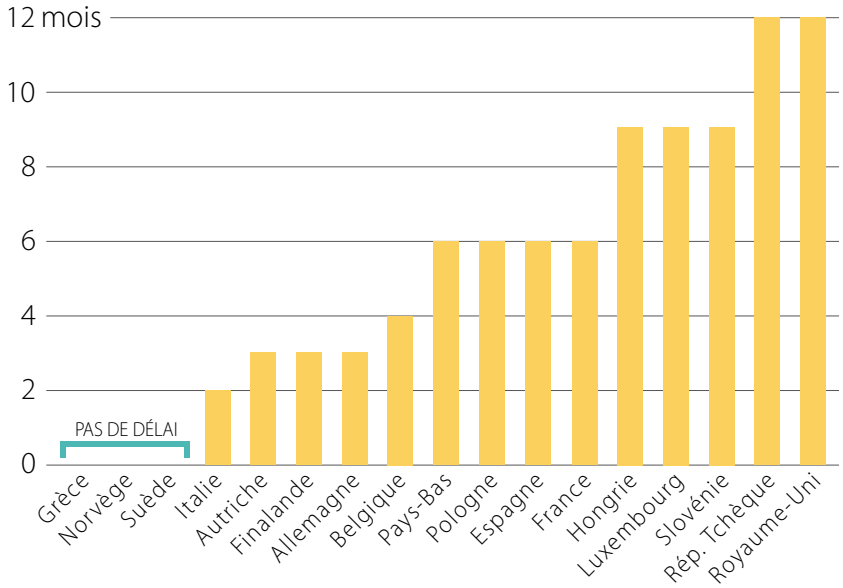

tique dans les pays riches plus ou moins complice des régimes dictatoriaux. Au Nord, avec le triomphe du néolibéralisme et du capitalisme financiarisé qui ont permis de faire supporter sur les travailleurs les moins qualifiés et les classes dites moyennes, l'essentiel du poids du ralentissement durable de la croissance économique, via le chômage de masse, la précarisation de l'emploi et les baisses d'impôts et prélèvements sociaux qui ont plus largement profité aux plus riches ». (Article 2012 de Yves Besançon économistes à l'Insee).

Il nous faut donc repenser notre modèle de développement essentiellement basé aujourd'hui sur la croissance effrénée et la compétition pour faire rimer production et croissance soutenable avec développement humain, amélioration des conditions de vie, accès aux soins, à la culture et préservation de la planète.

Ce modèle de développement ne peut être celui du *« capitalisme vert »* défendu par les défenseurs du libre marché et de la libre entreprise. Il s'agit donc de construire une véritable solidarité nationale et internationale pour que les pays ou régions les plus pauvres, dont les habitants sont poussés à l'exil et à la migration, ne se plient plus au bon vouloir des investisseurs publics ou privés mais trouvent en leur sein les voies et les moyens d'un développement respectueux des Hommes et de leurs l'environnement.

LA QUESTION DE LA DETTE ET DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Les pays les plus pauvres peuvent être riches en ressources naturelles comme le pétrole, les minerais, le gaz ou les ressources forestières, mais ces ressources sont surexploitées et commercialisées par les transnationales aidées par des états corrompus voire des réseaux criminels.

A cela s'ajoute toute une stratégie d'évasion, de fraudes et/ou d'optimisation fiscale bien connues des grands groupes pour déplacer la richesse qu'elles créent vers des territoires peu ou pas taxés (1000 milliards uniquement pour l'UE). La France pourrait pourtant promouvoir de vraies solutions. Elle devrait jouer de tout son poids diplomatique auprès de ses alliés européens pour faire aboutir la transparence fiscale qui permettrait de mieux lutter contre l'évasion fiscale.

Il est nécessaire d'acter le principe d'une taxation unitaire des multinationales, qui permettrait d'im-

ÉCART PROFESSIONNEL ENTRE TRAVAILLEURS NÉS À L'ÉTRANGER ET NÉS DANS LE PAYS - 2017

source OCDE

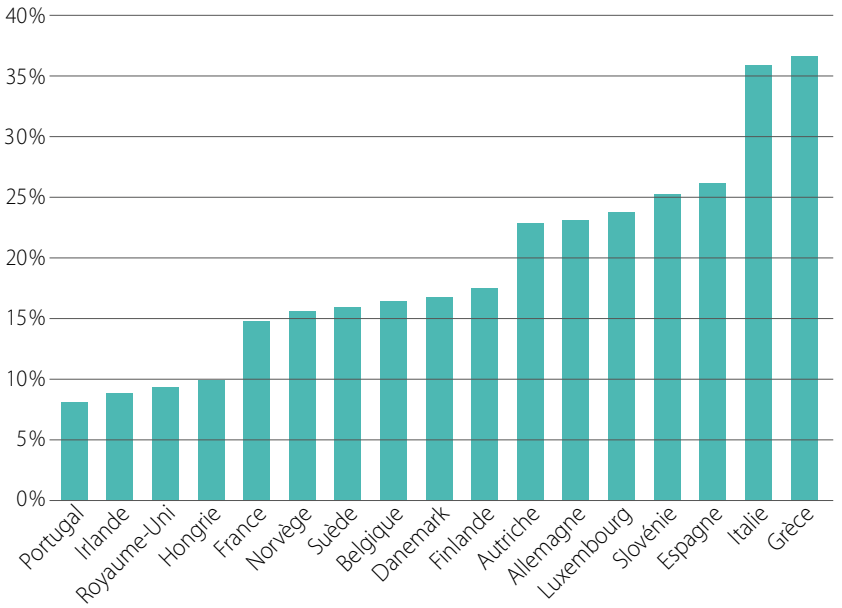

poser leurs activités, y compris numériques, dans les pays où elles réalisent réellement leurs activités et leurs profits. Des solutions globales sont indispensables parce que le temps presse. Chaque jour, les États perdent un peu de leur souveraineté en matière fiscale. L'impôt est d'autant moins toléré qu'il pèse sur les seules populations et entreprises locales, qui y sont assujetties. La criminalité organisée sait aussi tirer profit de la faiblesse des États dans le recouvrement de l'impôt.

Ce pillage organisé oblige les gouvernements des pays les plus pauvres à avoir recours au crédit international, que ce soit auprès d'acteurs privés (dette privée), d'autres États (dette bilatérale) ou d'institutions financières régionales ou internationales (dette multilatérale).

Cette dette doit être renégociée voire annulée si illégitime. En effet on peut considérer qu'une dette est illégitime quand elle a été contractée en défaveur de l'intérêt général de la population avec par exemple des taux d'intérêt extravagants comme beaucoup de pays en développement.

L'EXEMPLE DES FONDS « VAUTOURS »

Un fonds vautour est une entreprise financière, le plus souvent basée dans les paradis fiscaux, dont la stratégie consiste à racheter des créances sur des États en difficulté financière, très endettés, et qui sont au bord du défaut de paiement ou déjà en défaut de paiement. Le fonds vautour rachète la créance pour une bouchée de pain. Quand le pays qui est en détresse financière ira *« mieux »* le fonds vautour lui réclamera le montant de départ plus les intérêts de retard, les frais de justice et autres pénalités. La population sera la première victime de cette brutalité des opérateurs financiers, population qui n'aura d'autres choix que l'exil et l'exode.

Le cynisme ne s'arrête pas là, un récent rapport de l'internationale des services publics précise que les banques multilatérales de développement voient l'intensification récente des migrations comme une *« opportunité »* de promouvoir la privatisation et les partenariats public-privé (PPP), en particulier dans les pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés. La Société financière internationale (SFI) voit également de nouvelles *« opportunités »* d'encourager le secteur privé à fournir des services publics d'accueil, en présentant ce mouvement comme une source *« d'espace fiscal »* supplémentaire.

UNE AUTRE VOIE DE FINANCEMENT PEUT-ELLE ÊTRE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) ?

En France elle est assurée par l'Agence française de développement (AFD) qui est depuis 2017 une société de financement. Son budget est de 0,43 % du PIB, cette somme est modeste au regard des besoins, de plus cette aide ne peut être efficace que si elle s'appuie sur une véritable solidarité convergente

ONU - « 17 OBJECTIFS POUR SAUVER LE MONDE »

https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable

déconnectée d'intérêts nationaux mercantiles.

Une des conditions préalables au déblocage de fonds, plutôt sous forme de dons que de prêts, doit être le contrôle et la transparence totale pour éviter leur captation par des tiers. De même ces fonds ne doivent pas favoriser l'obtention de marchés juteux pour les firmes internationales. La seule boussole doit être le développement de la production de biens et services nationaux aux services des populations locales alors que l'émiettement international actuel de l'aide au développement est un vrai facteur d'échec (17 objectifs et 160 cibles / sources nations unies).

Il s'agirait aussi et peut être surtout qu'au-delà de *« l'aide financière »* la collaboration entre pays soit construite autour de la culture, de la jeunesse, de l'accès aux services publics de première nécessité, d'accès aux soins afin d'éradiquer les inégalités et la pauvreté facteurs d'émigration.

LA RICHESSE NATIONALE DES PAYS D'ACCUEIL, LEURS SERVICES PUBLICS COMME FACTEUR DE COHÉSION SOCIALE

En France comme dans de nombreux pays, le nationalisme progresse, le projet politique basé sur l'égalité des droits et supplantée par l'obsession de l'identité. La peur de ne plus être chez soi l'emporte sur la possibilité de vivre ensemble. L'ordre et l'autorité écrasent la collaboration et le partage. L'individualisme prend le pas sur la coopération. En France, le Défenseur des droits (DDD) estime que le respect des droits des étrangers est un marqueur essentiel du degré de protection et d'effectivité des droits pour tous.

Les conséquences du cocktail austérité/privatisation/racisme institutionnel sont tragiques pour les migrants dont les vies sont menacées par la misère, l'absence ou l'insuffisance des soins mais aussi par la longueur des procédures administratives ou par une détention injuste. C'est dans ce cadre-là que l'accès aux services publics est entravé notamment par l'externalisation des services aux migrants quel que soit leur statut.

A ce titre, se pose le problème des conditions d'accueil des immigrés assuré par le service public pour faire échec aux marchands de sommeil et réseau mafieux.

Jouant sur l'écheveau complexe des notions (logement, hébergement, campement, accueil d'urgence...) et des situations de droit (travailleurs migrants, sans papiers, réfugiés, demandeurs d'asile, Droit au logement opposable DALO...), certaines officines de droite et d'extrême-droite n'hésitent pas à attiser la peur et la xénophobie, en prétendant qu'à l'occasion du démantèlement des camps de réfugiés, des SDF *« français de souche »* auraient été chassés de leur centre d'hébergement pour y loger des immigrés ! Ce sont les mêmes, xénophobes et anti-immigrés, qui instillent l'idée que pour accéder à un logement social mieux vaut être étranger que français. En revanche, ils oublient bien de faire savoir que la très grande majorité de la population victime des marchands de sommeils, de l'insalubrité des logements, de l'insécurité dans les campements et les bidonvilles est constituée de migrants.

Le droit à être logé dignement est un droit à valeur constitutionnelle qui vise à garantir à tout individu le droit d'avoir un toit. Des solutions existent (hébergement temporaire, centres d'accueil des demandeurs d'asile, centres d'accueil et d'orientation, foyers de travailleurs migrants) mais elles sont insuffisantes. Il y a donc urgence à la mise en place d'un service public du logement chargé de coordonner les différentes entités (État, collectivités locales, bailleurs sociaux, financeurs publics...) pour la mise en œuvre d'une politique globale du logement. *(cf journal de la fédération n°38 - www.cgtfinances.fr)*

PARTS DE LA POPULATION MONDIALE PAR TRANCHE DE REVENUS

source Pew Research Centre (2015), World Population by Income

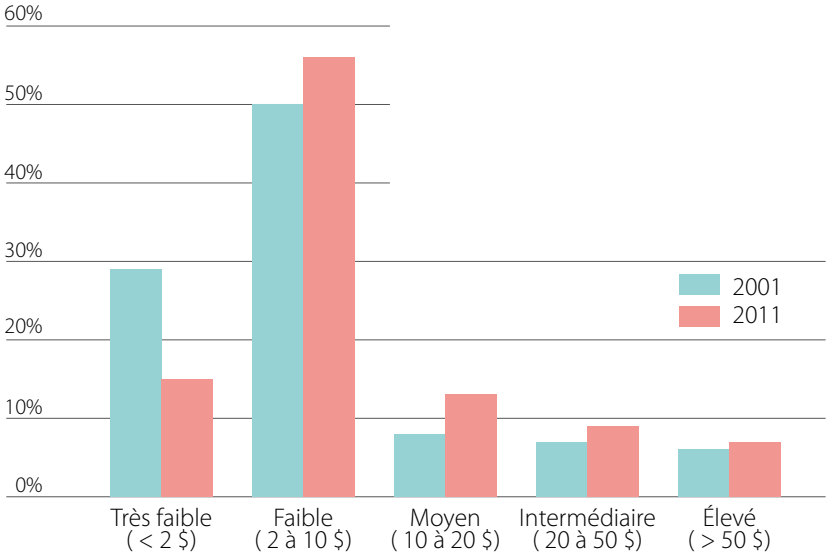

5 - Immigrations et internationalisme CGT

Il est illusoire de penser que l'on va pouvoir contenir et a fortiori interrompre les flux migratoires. Dans la mondialisation telle qu'elle se fait, les capitaux et les marchandises se déplacent sans contrôle et sans contrainte mais les êtres humains ne le peuvent pas. Le libre mouvement des hommes selon leurs décisions n'est pas le credo du capital, ancien comme moderne.

La migration est le reflet des déséquilibres entre les espaces géographiques séparés, déséquilibres exacerbés par les guerres et les affrontements économiques que se livrent les puissances impérialistes et par les atteintes contre l'environnement. C'est sur ce fond de déséquilibres qu'est prise la décision individuelle d'émigrer. Celle-ci résulte d'une comparaison et d'une espérance. Avant de prendre sa décision, le futur immigré compare ce qu'il a, ou plutôt ce qu'il n'a pas, avec ce que les autres ont ou sont censés avoir. La décision d'émigrer n'est pas prise pour le simple plaisir d'aller se reposer ailleurs, tant la vie d'immigré peut être difficile.

Dans les décennies qui viennent, les migrations s'étendront, volontaires ou contraintes. Elles toucheront nos rivages et la France pourra avoir des émigrants aujourd'hui appelés expatriés. Les réfugiés poussés par les guerres, la misère économique et les catastrophes climatiques seront plus nombreux. Que va-t-on faire ? Continuer de fermer les frontières et laisser les plus pauvres accueillir les très pauvres ?

LA QUESTION DES FRONTIÈRES EN EUROPE ?

Face aux migrants, l'Europe se verrouille et externalise des frontières. Pour se faire, elle pratique en 4 actes (source du Groupe d'information et de soutien des immigré·e·s GISTI). Cette externalisation permet que la France entérine, dans le cadre des accords européens, le non-respect du droit international.

En délocalisant : le contrôle de l'immigration se fait aujourd'hui dans les pays de départ. En effet, l'UE demande à ces États de retenir les migrants. Les frontières juridiques de l'UE sont ainsi très mouvantes et vont bien au-delà de ses frontières géographiques. Devant cet état de fait, les opinions publiques ne sont plus à même de connaître les conséquences de ces politiques. Si les demandeurs d'asile et autres migrants sont aujourd'hui moins nombreux autour de Calais ou dans les zones d'attente des aéroports français, leur nombre a augmenté aux nouvelles portes de l'Europe (Libye, Mauritanie, Ukraine). Leurs conditions de vie ont, dans le même temps, été rendues de plus en plus difficiles.

En sous-traitant : l'UE cherche au maximum à faire assumer par d'autres une partie de sa politique. Des États sont ainsi transformés en garde-frontières d'un territoire de l'UE. Par exemple, en juin 2018, le président du Conseil européen Donald Tusk a proposé aux dirigeants des pays de l'UE de réfléchir à des *« plateformes de débarquement hors de l'Europe pour les migrants secourus en mer »*. Ces rapports de donneurs d'ordre à exécutant ne sont pas seulement interétatiques, ils sont aussi entretenus avec certaines entreprises.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NATIONALISATIONS EN FRANCE

source OCDE

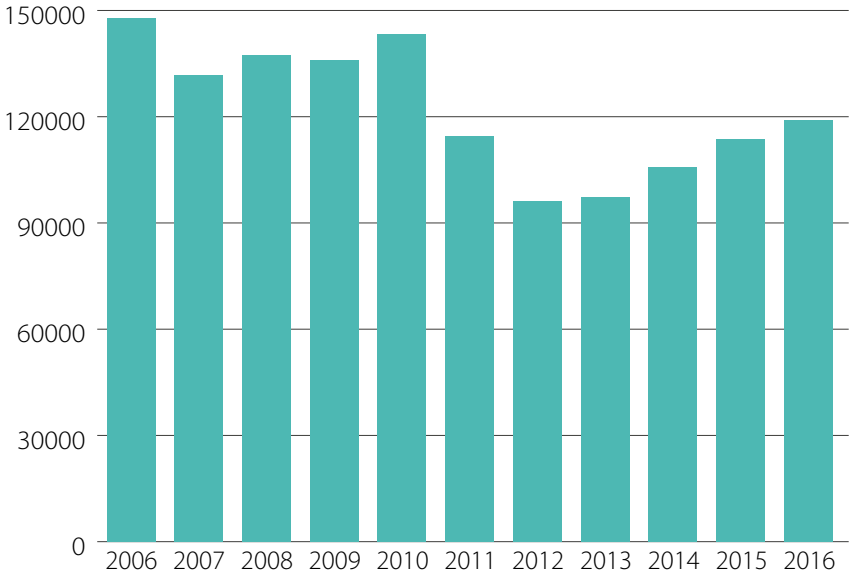

En privatisant : les sanctions aux transporteurs font qu'ils assument, officiellement ou non, une partie des prérogatives régaliennes en matière de contrôle d'identité, ce qui n'est pas sans générer des abus souvent dramatiques.

En déresponsabilisant : il est aujourd'hui impossible de savoir quelles sont les normes de droit qui devraient organiser certaines situations, et quelles instances pourraient être poursuivies en cas de non-respect de ces normes. Ainsi, la Libye n'a pas signé la Convention de Genève sur le droit d'asile. Selon Amnesty International, les migrants interceptés en mer par les services *« gardes côtes »* libyens sont reconduits dans des camps de détention qui échappent à tous contrôles. Ils sont victimes *« d'actes de torture, d'extorsion et de viol »*. Cette violation des droits humains est rendue possible grâce aux accords entre l'UE et la Lybie contre monnaies sonnantes et trébuchantes (centaines de millions d'euros).

UN CAS ÉCLAIRANT : L'AGENCE FRONTEX, AGENCE AUX MOYENS MILITAIRES

L'UE s'est dotée pour *« se prémunir »* de la supposée invasion de migrants d'une agence dénommée Frontex. Elle est opérationnelle depuis 2005 et le siège est basé à Varsovie. Elle a pour objectif *« d'améliorer la gestion intégrée des frontières extérieures des États membres de l'UE »*. Depuis sa création, son financement et le nombre des opérations menées sont en considérable augmentation. De 6 millions d'euros en 2006, son budget est passé à 330 millions d'euros en 2017.

L'agence coordonne les opérations aux frontières maritimes, terrestres et aéroportuaires avec l'appui des autorités de police, des gardes-frontières et des douanes des États tiers. Dans les grands aéroports européens, Frontex contrôle les migrants selon leur provenance et leur nationalité. Notamment ceux considérés par l'agence comme étant un *« risque migratoire »* potentiel. Depuis 2011 Frontex a le droit d'enregistrer des données personnelles sur les personnes interceptées.

Il s'agit d'une véritable arme au service de la politique migratoire d'une Europe forteresse qui agit comme une milice privée. Une des caractéristiques de cette agence est l'opacité dans laquelle elle opère. Alors que le contrôle aux frontières reste légalement de la responsabilité des états membres, cette agence est dotée d'une personnalité juridique propre. Ainsi, l'Agence peut signer des accords avec les États tiers et ce sans aucun contrôle du parlement européen.

Depuis la mise en place de l'agence, de nombreuses questions ont été soulevées quant à la compatibilité de son fonctionnement avec le respect des droits des migrants et notamment le droit d'asile. Il existe très peu d'accès à l'information sur les activités de l'Agence, et aucun contrôle indépendant permettant d'évaluer les conséquences des opérations de Frontex sur les droits de l'Homme. Et tant que la question fondamentale de la responsabilité n'est pas clarifiée, les violations des droits sont possibles en toute impunité. La CGT se bat pour obtenir une enquête des commissions parlementaires sur ces sujets.

La question de l'utilisation des frontières comme monde de domination de l'UE sur les pays qui collaborent à la surveillance est clairement posée. Y compris parce que le contrôle aux frontières est une réelle manne financière *« officielle »* mais aussi criminelle s'agissant de l'économie mafieuse de trafic de migrants.

La récente décision du gouvernement de vendre des bateaux à l'état Libyen pour endiguer les flux de migrants en Méditerranée participe à l'externalisation des frontières de l'Europe. En sous traitant aux gardes côtes lybiens la gestion des flux migratoires, l'État français se rend complice des atteintes aux droits humains dans les camps de transit de Lybie.

PART DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE AYANT OBTENU LA NATIONALITÉ EN 2017, PAR PAYS

source OCDE

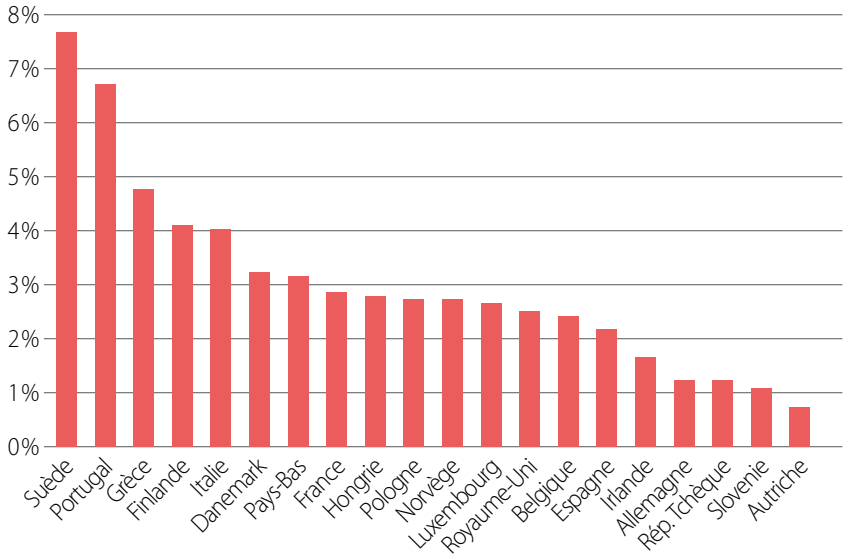

La CGT dénonce cette crise humanitaire et milite pour la constitution d'une solution d'entraide des réfugiés en mer par une administration civile européenne en lieu et place des solutions militaires de Frontex.

Les administrations régaliennes françaises doivent retrouver leur pleine souveraineté et exercer les seules missions que le parlement leur donne sur le sauvetage en mer, la sauvegarde du littoral, la lutte contre la fraude et la surveillance des côtes françaises. Dans le cas du sauvetage en mer de personnes en danger dans les eaux territoriales par un pavillon de l'État, une *« débarquation »* dans un port national doit être prévue pour la gestion sanitaire et l'étude des demandes d'asile des personnes embarquées.

COMBATTRE LA STRATÉGIE DU CAPITAL MONDIALISÉ

Ce n'est pas la main-d'œuvre immigrée qui pèse sur la masse salariale, mais la règle de plus en plus universelle de la compétitivité, de la rentabilité, de la précarité et l'absence de mêmes droits pour tous et toutes. Si par le passé, les flux migratoires étaient surtout de nature économique et se formaient à partir de liens coloniaux et linguistiques, aujourd'hui, l'organisation systématique des migrations par les entreprises cherchant de la main-d'œuvre n'est plus le motif principal des flux migratoires. Ceci ne veut pas dire que les entreprises se désintéressent d'exploiter la main-d'œuvre immigrée. Mais ce sont plutôt les migrants qui, dans une logique individuelle de recherche de meilleures conditions de vie et de travail, prennent le risque de quitter leur pays d'origine.

Cette modification n'est pas sans lien avec le changement de la stratégie globale des entreprises : de la même manière que celles-ci ont pris l'habitude de reporter les risques sur les salariés au nom de la nécessité de s'adapter à la mondialisation (cf. par exemple le discours patronal et libéral sur *« l'adaptabilité »* et *« l'employabilité »* des salariés), les futurs immigrés sont aussi à leur tour appelés à assumer les risques liés à leur mouvement (se priver des liens familiaux, accepter les frais de voyage et d'installation, s'adapter à une autre culture,…). Dans les deux cas, il s'agit, en dernière analyse, d'améliorer les performances des entreprises aux dépens des travailleurs. Cette approche utilitariste débouche sur le problème de la sélection des migrants comme le précise la dernière loi *« immigration »* du gouvernement Macron qui offre sur des critères prédéfinis des passeports *« talents »*. Des critères comme l'âge, la capacité à travailler, la qualification risquent de conduire à un nouveau pillage des pays fournisseurs de main-d'œuvre. Une telle approche est en fait synonyme d'un nouveau pillage de ces pays ; économiquement, elle correspond à une contribution financière des pays en développement aux pays d'accueil.

A l'inverse pour la CGT, nous avons besoin de ponts, de rencontres, de coopération entre le Nord et le Sud, de convergences, d'échanges culturels et économiques pour nous mettre au diapason de notre monde et de notre siècle. Les profonds changements dans lesquels les peuples et la planète sont engagés appellent à dépasser la mondialisation capitaliste et continuer à créer les convergences de luttes avec tous les travailleurs dans le monde. Cette union des forces progressistes, adossée à l'exigence du combat pour la paix et le désarmement, peut et doit être facteur de transformation sociale quel que soit le pays. Toute la CGT s'inscrit résolument dans cette bataille.

PROFIL DES VICTIMES DES TRAFICS IDENTIFIÉS DANS 61 PAYS, 2006

Source: UNODC/UN.GIFT

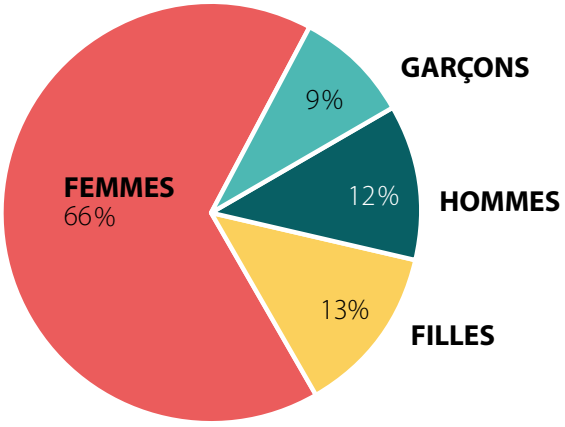

RÉPARTITION DES MODES D'EXPLOITATION, 2006

Source: UNODC/UN.GIFT

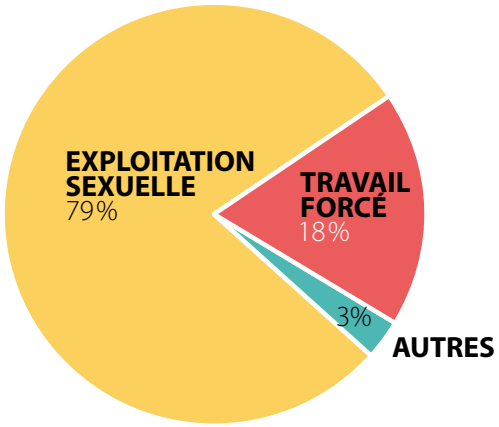

6 - Définitions

Demandeur d'asile : personne fuyant les persécutions ou les conflits et sollicitant la protection internationale en vertu de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés.

Réfugié : personne qui, *« craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, [...] ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut [retourner dans son pays d'origine] »* et personne dont la demande d'asile a été acceptée.

Travailleurs migrants : *« personnes qui vont exercer, exercent ou ont exercé une activité rémunérée dans un État dont elles ne sont pas ressortissantes ».*

Migrant sans papier : *« personne sans titre de séjour l'autorisant à rester dans son pays de destination. Elle peut avoir été déboutée de sa demande d'asile, titulaire d'un visa expiré, ou entrée illégalement sur le territoire ».*

7 - Points clés

D'après les estimations, il y a **244 millions de migrants internationaux dans le monde**, dont environ 50 % vivent dans dix pays urbanisés à revenu élevé.

On estime à **21,3 millions le nombre total de réfugiés**, soit 9 % de tous les migrants internationaux.

La grande majorité des réfugiés sont accueillis dans des régions en développement. Environ un tiers d'entre eux vivent en Turquie (2,5 millions), au Pakistan (1,6 million), au Liban (1,1 million), en Iran (900 000), en Éthiopie (736 000) et en Jordanie (664 000).

Plus de la moitié de tous les réfugiés (54 %) sont originaires de trois pays : Syrie (4,9 millions), Afghanistan (2,7 millions) et Somalie (1,1 million).

La Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés reconnait à toute personne le droit de chercher asile en d'autres pays pour échapper à la persécution. Complétée en 1967 par un Protocole qui en supprime les limites temporelles et géographiques, elle établit les normes minimales pour le traitement des réfugiés.

Adoptée en 1948, **la Déclaration universelle des droits de l'homme** a été élargie, par plusieurs accords successifs, aux droits juridiques et civils et aux droits économiques, sociaux et culturels.

La Convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles est entrée en vigueur en 2003. Bien qu'elle instaure un cadre pour la reconnaissance des droits des migrants, relativement peu de pays l'ont signée.

la cgt FINANCES

© Adobe stock - TIMDAVIDCOLLECTION